



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 6 juillet 2023 (08h45)  
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35	
Présents	: 19	
Votants	: 24	
Convocation et affichage	: 29/06/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame	Danielle MAGAND

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Maryanne BOURDIN, Sylvette DAVID, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Bruno FANGET), François CHAUVIN (pouvoir à Simon PLENET), Thierry LERMET (pouvoir à Christian MASSOLA), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Danielle MAGAND), Martine OLLIVIER (pouvoir à René SABATIER).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Christian FOREL, Richard MOLINA, Yves RULLIÈRE.

**BC-2023-219 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - TRANSPORTS -  
TARIFICATION RESEAU TRANSPORT**

***Rapporteur : Monsieur Maxime DURAND***

Annonay Rhône Agglo est compétente en matière de gestion et d'organisation des services de transport public urbain de voyageurs en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son territoire. Celui-ci regroupe actuellement 29 communes.

Par délibération n° 2025.55 en date du 27 janvier 2022, Annonay Rhône Agglo a décidé de confier l'exploitation du réseau de transports urbain et du service de transport à la demande (TAD) à sa Régie des Transports au 1er août 2023.

Il convient de fixer la gamme tarifaire du réseau urbain et de transport à la demande pour l'année scolaire 2023-2024, jointe en annexe du présent rapport. Un titre unitaire CB (Paiement par carte bancaire via le pupitre valideur) est créé ainsi qu'une réduction des titres unitaires durant une alerte de pollution Ozone. Les autres tarifs restent inchangés par rapport aux années précédentes.

Les modalités des titres de transports sont citées dans le règlement d'exploitation des transports urbains et scolaires.

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2022.449 en date du 15 décembre 2022, par laquelle le Conseil communautaire a donné délégation au bureau communautaire,

VU l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie des transports en date du 19 juin 2023

## DÉLIBÉRÉ

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**ADOpte** la grille de tarifs ci-dessous sur le réseau de transport :

<b>ANNEXE 1 GAMME TARIFAIRESUR LE RESEAU DE TRANSPORT</b> (en vigueur selon délibération) applicable au 1er août 2023	
Titre de transport	Tarif
Carte jeune primaire	90,00 €
Carte jeune	100,00 €
Titre 10 voyages	10,00 €
Titre 10 voyages solidaire	5,00 €
Titre unitaire	1,30 €
Titre unitaire CB	1,20 €
Titre unitaire et Titre unitaire CB durant une alerte de pollution Ozone	0,50 €
Abonnement mensuel	25,00 €
Abonnement mensuel solidaire 1	12,50 €
Abonnement mensuel solidaire 2	10,00 €
Billet de groupe (Pour +10 personnes, tarif/personne)	0,50 €
Billet de groupe T <sup>Class</sup> (Pour les établissements scolaires, les ALSH et le SEPR Annonay)	12,50 €
Frais de carte personnalisée support réseau de transport en cas de perte ou dégradation	10,00 €
Frais de majoration d'inscription pour la carte jeune hors de la période d'inscription.	30,00 €

**PRECISE** que ces tarifs entreront en application à partir du 1<sup>er</sup> août 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 06/07/23  
 Publié le : 11/07/23  
 Transmis en sous-préfecture le : 10/07/23  
 Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230706-42893-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du BUREAU  
COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET